

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00662

Numéro SIREN : 512 311 226

Nom ou dénomination : A.J.P.I.

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2024 sous le numéro de dépôt A2024/003439

A.J.P.I.

7 Rue René Coty

42270 ST PRIEST EN JAREZ

Société à Responsabilité limitée au capital de 1 000 €

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A.J.P.I., EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

SAINT-ETIENNE 42000 - 17A RUE DE LA PRESSE/ **LYON** 69002 - 21 QUAI ANTOINE RIBOUD

SAS au capital de 145 000 euros. RCS Saint-Etienne 449 532 670.
TVA intracommunautaire FR 38 449 532 670
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.

 **FRANCEDEFI**
MEMBRE INDEPENDANT

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société A.J.P.I., société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés de la société A.J.P.I.,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 16 avril 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La situation financière de la société au 31 décembre 2023 est bénéficiaire et n'appelle pas de remarque particulière.
- Le résultat net et les capitaux propres des comptes clos au 31 décembre 2023 s'élèvent respectivement à 21 360 € et 239 238 €. L'affectation du résultat 2023 n'a pas encore été actée. Toutefois, il nous a été précisé qu'aucune distribution de dividendes ne serait réalisée.
- Le capital social de la société s'élève à 1 000 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint-Etienne,

Pour AXENS AUDIT

Commissaire aux comptes et à la transformation

Benoît PERIN

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon